

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D7_2022

Séance du 27.01.2022 – Convocation du 19.01.2022

Compte rendu affiché le 04.02.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicole MESSEGUE

Présents

Éric BELLOT, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Eva ARTETA-CRISTIN par Éric BELLOT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Jérôme JARDIN par Séverine DEJOUX ; Isabelle BOGAS par Vincent ALAMERCERY ; Gérard PLAISANTIN par Kamal DJEMAA ; Guillemette DEBORDE par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absents

Leïla BEN MAHFOUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Recrutements sous contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code du Travail,
- VU la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
- VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Rhône n° 21-194 du 3 mai 2021,
- CONSIDÉRANT l'intérêt de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,
- CONSIDÉRANT l'intérêt du dispositif Parcours Emplois Compétences,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le principe du recrutement de quatre salariés sous contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) au sein des services municipaux,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants figurent au budget de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 janvier 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.




Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2022
- Publication ou affichage le 01/02/2022

HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr